

Avril 2021

Consœurs et confrères,

Aussi incroyable que cela puisse paraître, 2021 est la deuxième année où les activités de commémoration du Jour de deuil, le 28 avril, se dérouleront en plein cœur d'une pandémie mondiale toujours aussi intense au Canada.

De nouveau, et en vue de maintenir les précautions en matière de santé et de sécurité, nous prions les militantes et militants de commémorer le 28 avril et de le dédier à l'arrêt du carnage dans les lieux de travail. Trop de Canadiennes et de Canadiens continuent de mourir et de se blesser au travail au nom d'un chèque de paie. Nous espérons toujours pouvoir nous préparer en vue du Jour de deuil dans nos localités respectives, en respectant la distanciation physique, en portant le masque et en nous rassemblant seulement à l'extérieur si possible en toute sécurité.

En outre, nous commémorons la mémoire des travailleuses et travailleurs morts – en fait, tous ceux qui sont morts – à cause de la pandémie. Nombreux ont été celles et ceux qui ont travaillé aux premières lignes et dans les installations de traitement en l'absence de précautions et d'équipements de protection individuelle, où la pandémie de COVID-19 se propageait librement. Il s'agit de négligence délibérée, au même titre qu'une explosion et qu'une pièce de machinerie défectueuse.

Nous devons reconnaître le poids de la pandémie sur la santé mentale, dû en partie à l'isolement général, mais aussi aux répercussions d'une économie et de gouvernements non préparés et incapables de faire face à une catastrophe prédite en 2003 : un manque évident de planification pandémique et des pénuries inacceptables d'équipements de protection individuelle à l'échelle nationale. Nos propres membres ont volontairement fabriqué des visières de protection alors que le gouvernement et les employeurs n'en fournissaient aucun.

Le Jour de deuil prend de l'importance chaque année face au besoin de normes de formation obligatoire et aux nouveaux défis, tels que des congés payés, une lutte que mènent actuellement nos alliés du Nouveau Parti démocratique. Nous devons aborder des questions comme un accès plus rapide à une rémunération en cas de maladies comme la COVID-19, ainsi que des soutiens destinés aux travailleurs qui exercent leur droit de refuser un travail dangereux pendant des pandémies. Nous devons aussi remercier nos membres qui continuent de travailler dans les industries essentielles et de fournir les biens et les services sur lesquels les Canadiens comptent – pandémie ou non.

Notre syndicat et nos militants vont toujours se heurter directement à ces défis. Nous poursuivons notre campagne Mettons fin au carnage, Appliquons la loi. L'année dernière, pour la première fois au Nouveau-Brunswick, une entreprise de construction de Fredericton a été accusée au criminel à la suite du décès d'un jeune au travail. Cependant, le nombre de cas qui devraient faire l'objet de poursuites aux termes de la Loi Westray demeure trop élevé. Nous ne cesserons jamais d'exiger que les responsables soient punis. L'année prochaine marquera le trentième anniversaire de la tragédie à Westray, où 26 mineurs ont perdu la vie. Nous nous réengageons de nouveau à ne jamais les oublier et à lutter afin que de tels incidents évitables ne se reproduisent jamais.

Comme l'année dernière, nous vous encourageons à observer le Jour de deuil de la façon qu'il vous sera possible de le faire ou que les règles de rassemblement sans cesse changeantes le permettront.

Peu importe notre façon de le commémorer, le 28 avril reste le jour où nous nous réengageons à lutter pour les vivants, au quotidien.

En toute santé, sécurité et solidarité,

Le directeur national, Le directeur, district 3, Le directeur, district 5, Le directeur, district 6,



Ken Neumann



Steve Hunt



Dominic Lemieux



Marty Warren

<COPE-SEPB 343>